

Séance du Comité syndical du 22 mars 2010

Ordre du jour

- 1- Approbation du PV du Comité Syndical du 8 février 2009
- 2- Information sur les décisions du Bureau du 1er février 2010
- 3- Compte administratif 2009 – budget principal
- 4- Compte administratif 2009 – budget régie
- 5- Budget principal 2010
- 6- Budget régie 2010
- 7- Demande d'adhésion d'une Commune
- 8- Création d'un tarif pour un logiciel de gestion de petites bibliothèques
- 9- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable
- 10- Questions diverses et questions des délégués

Le Président



Maurice QUINKAL

Rapport N°1

Objet : Procès verbal du Comité syndical du 8 février 2010

Les membres du comité syndical se sont réunis le lundi 8 février 2010 à 18h30 en visioconférence sur les sites de St-Vallier (Bâtiment de la Communauté de Communes - Zone Artisanale Les Iles) et Vesseaux (Hôtel de Ville), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 1^{er} février, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 8 février 2010 sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

présents ayant voix délibérative : Mesdames et Messieurs CHAUSSIGNAND Jean-Luc (Alba la Romaine), BOYER Aïda (Annonay), CAVENEGET Guy (Annonay), LE COZANNET Martine (Aubignas), GIRAUD Claire (Balazuc), QUENTIN Régis (Beaulieu), DESESTRET Guy (Boucieu le Roi), JOSEPH Nathalie (Cheminas), VISSY Michel (Colombier le Jeune), BERTRAND Michel (Colombier le Vieux), EYNARD DURAND Henri (Empurany), XAVIER Pascal (Etables), GRENIER Christophe (Félines), MONTEILLARD Alain (Lachapelle sous Aubenas), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), CLAUZIER Jacques (Laurac), LUBAC Jean-François (Lemps), CURTIUS Patricia (Le Teil), THERME Sébastien (Mazan l'Abbaye), PETIT Karine (Peaugres), DALVERNY Jérôme (Prades), LERGES Patrick (Rompon), BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), VAUX Françoise (St Barthélémy le Plain), ANDRE Thierry (St Cyr), DUCOING Solande (St Désirat), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), BOISSIE Mickaël (St Jean de Muzols), SAINTSORNY Chantal (St Jean de Muzols), BASILE Antonio (St Julien en St Alban), ROCHE Alain (St Romain d'Ay), SARTRE Jacques (St Sernin), GOSSELIN Roger (St Sylvestre), PATTARD Jean-Pierre (St Symphorien sous Chomérac), THOMAS Alain (Savas), COULAUD Denis (Talencieux), CHANTRE Christophe (Toulaud), GIRARD Ghislaine (Vanosc), GANDON Jean-Claude (Vesseaux), ROCHAT Louis (Veyras), PESCE François (CDC des Chataigniers), ROYER Brigitte (CDC des 2 Rives), VIZIER Christian (CDC des 2 Rives), LAFFONT Raymond (CDC des 2 Rives), GRIBET Jacky (CDC des 2 Rives), SCRIBE Vincent (CDC Pays Beaume Drobie), PICHERAL Didier (CDC Eyrieux aux Serres), DUQUESNE Patrick (CDC Pays de Jalès), BEIKES Johan (CDC Pays du Cheylard), ROSIE Claudette (CDC Cévenne et Montagne Ardéchoises), SOUCHE Pierre (CDC Rhône Valloire), ENTRESSANGLE Denis (CDC Rhône Valloire), GRELLET Joël (SIVU Gras Larnas), MOUNIER Vincent (SITHERE)

présents n'ayant pas voix délibérative : LONGUEVILLE Dominique (Chateauneuf sur Isère), ROBIN Laurence (Chateauneuf sur Isère), JACQUOT Jean-Claude (La Roche de Glun), MENIAUD Aline (St Symphorien sous Chomérac), LEYNAUD Edouard (Vesseaux)

avaient donné procuration : CHARRON Claude (Lalevade) à DALVERNY Jérôme (Prades), MATHON Sébastien (St Etienne de Fontbellon) à MOUNIER Vincent (SITHERE)

Mme Patricia CURTIUS a été désignée secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 octobre 2009

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque de délégué, il est adopté.

2/ et 3/ Information sur les décisions du Bureau des 12 octobre et 30 novembre 2009

Le Président informe les délégués des dernières décisions du Bureau.

4/ Orientations budgétaires pour 2010

Les points saillants du budget prévisionnel 2010, détaillés dans les tableaux ci-annexés, sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- les dépenses de personnel (chap. 012) évoluent sensiblement du fait de la prévision d'embauche d'un technicien supplémentaire et du surcroît de main d'oeuvre nécessaire au plan « Ecole Numérique Rurale »
- les dotations aux amortissements (chap. 042) sont relativement stables
- l'excédent de fonctionnement (chap. 002) a été quasiment annulé par les décisions successives de baisse de la subvention du Conseil Général, qui devrait se poursuivre cette année. A partir de 2010, il devient nécessaire de « piocher » dans la provision constituée l'an dernier afin d'équilibrer le budget (chapitre 78)
- au regard de ces conditions économiques plus défavorables, il convient d'intensifier la maîtrise des coûts de fonctionnement (chapitre 011 en baisse).

Section d'investissement :

En déficit pour 2009, mais cette section continue à avoir de bonnes marges de manoeuvre permettant de financer sans recours à l'emprunt les programmes 2010 :

- plan de visioconférence pour 110 000 €
- renouvellement du matériel des centres multimédias pour 300 000 €
- démarrage éventuel de la construction de nouveaux locaux à Saint-Agrève (coût total estimé 600 000 €)

Budget de la régie industrielle et commerciale :

La régie retrouve un équilibre financier grâce à la bonne adéquation de nos services proposés avec la demande des adhérents : plus de 50 % d'augmentation d'activité entre 2008 et 2009 sur la plupart des services. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2010.

Il est à noter qu'une part significative de l'activité provient du plan « Ecole Numérique Rurale ».

Durant le débat, M. PICHERAL intervient sur plusieurs points :

- il indique que concernant le renouvellement des centres multimédias, la somme de 300 000 euros inscrite au budget est un maximum qui pourrait ne pas être atteint,
- il relève de nombreux facteurs de craintes dans le budget : baisse des amortissements de subventions, baisse de l'excédent, augmentation des charges de personnel... qui doivent inciter à la prudence,
- il note que les prévisions de nouveaux investissements ne couvrent pas la totalité de la somme à dépenser dans la section, ce qui confirme nos moyens sur ce plan au moins.

Suite à la remarque d'un délégué, le chapitre 70 du budget régie est rectifié à la baisse de 50 000 euros, une coquille s'étant glissée dans le tableau. L'annexe ci-dessous prend en compte cette rectification.

Annexe 1 : Budget Principal Primitif 2010

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
011	Charges à caractère général	176 215 €	150 000 €
012	Charges de personnel	557 958 €	600 000 €
23	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre entre section	122 944 €	118 720 €
65	Autres charges de gestion courante	38 573 €	40 000 €
67	Charges exceptionnelles	468 €	5 000 €
68	Dot. aux amort. et provisions	229 341 €	
	Total	1 125 499 €	913 720 €

RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
002	Excédent antérieur reporté	260 087 €	12 097 €
013	Atténuation de charges	125 517 €	135 000 €
042 et 043	Opérations d'ordre	102 010 €	76 304 €
70 et 75	Autres produits	672 €	0 €
74	Dotations et participations	648 770 €	620 000 €
77	Produits exceptionnels	440 €	0 €
78	Reprise sur provisions		70 319 €
	Total	1 137 596 €	913 720 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
040	Opérations d'ordre entre section	12 €	1 000 €
041	Opérations patrimoniales	101 998 €	76 304 €
20 et 21	Immobilisations corporelles	236 129 €	1 173 308 €
4581	Investissements sous mandat	8 814 €	0 €
	Total	346 953 €	1 250 612 €

RECETTES

Chap.	Libellé	Exercice 2009	Proposition 2010
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	1 340 843 €	1 118 507 €
21	Virement de la section de fonct.	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre entre section	122 943 €	118 720 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
10	Dotations	0 €	13 385 €
4582	Investissements sous mandat	1 674 €	0 €
	Total	1 465 460 €	1 250 612 €

Annexe 2 : Budget Régie Primitif 2010

Section EXPLOITATION

DEPENSES

Chap.	Libelle	Exercice 2009	Proposition 2010
002	Déficit antérieur reporté	34 015 €	0 €
011	Charges à caractère général	413 052 €	959 000 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	111 591 €	120 000 €
65	Autres charges de gestion courante	11 897 €	15 000 €
67	Charges exceptionnelles	41 €	1 000 €
	Total	570 597 €	1 095 000 €

RECETTES

Chap.	Libelle	Exercice 2009	Proposition 2010
001	Excédent antérieur reporté		1 502 €
13	Atténuations de charges	129 604 €	20 000 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	440 385 €	1 072 498 €
76	Produits financiers	2 108 €	1 000 €
75 et 77	Autres produits	2 €	0 €
	Total	572 099 €	1 095 000 €

La section d'investissement du budget « Régie » n'est pas détaillée dans les orientations budgétaires car elle n'est pas significative.

Ce point n'appelle pas de délibération de la part du Comité Syndical.

5/ Contribution des collectivités adhérentes pour 2010

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat est financé essentiellement par des contributions des communes et des intercommunalités adhérentes.

Il propose que la contribution 2010 des communes et intercommunalités soit fixée à 1,10 € par an et habitant (contre 1,08 en 2009, soit 1,8 % d'augmentation).

Le Comité syndical, à l'unanimité, fixe la contribution des collectivités adhérentes pour l'année 2010 à 1,10 euros par habitant.

6/ Demandes d'adhésion de Communes

Le Président porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion des Communes de Silhac (07), Saint-Cierge-la-Serre (07), Chateauneuf-sur-Isère (26) et La-Roche-de-Glun (26).

A l'unanimité, par quatre votes distincts, le Comité syndical approuve les adhésions des communes citées ci-dessus.

7/ Adhésions de Communautés de Communes en 2009

En 2009, les Communautés de Communes suivantes ont décidé d'adhérer au SIVU :

- la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
- la Communauté de Communes Barrès-Coiron
- la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

– la Communauté de Communes du Haut-Vivarais

Le Comité syndical prend note.

8/ Tarification du « Pack Web classic »

A l'expérience, il apparaît que le tarif du « Pack Web Classic » est sous-évalué par rapport au volume de travail qu'il engendre.

Il est donc proposé la modification suivante de la grille tarifaire du Syndicat :

		Collectivités adhérentes	Intercommunalités non adhérentes ou associations présentant un intérêt départemental	Autres
Pack Web Classic comprenant : un nom de domaine et son renouvellement, 5 Bal Mel, site web basé sur SPIP	Mise en place personnalisation graphique Formation	870 € H.T.	1 090 € H.T.	/

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la modification ci-dessus exposée des tarifs du Syndicat.

Questions diverses et questions des délégués

Présentation du réseau Très Haut Débit d'initiative publique mis en place par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et rôle à jouer par le SIVU dans ce cadre :

M. SUSZWALAK présente à l'aide de quelques diapositives les principaux éléments du déploiement du réseau T.H.D. bi-départemental.

Il indique les pistes de réflexion élaborées par le Bureau syndical relatives à une éventuelle intervention du SIVU dans ce dossier.

Après débat, il apparaît au moins nécessaire que le SIVU joue un rôle de conseil auprès des collectivités, sans forcément aller jusqu'à celui d'opérateur sur le réseau.

Pour le moment, il est conseillé aux collectivités membres de ne prendre aucune décision contractuelle dans le domaine avec un nouvel opérateur sans avoir pris au préalable l'attache du SIVU.

Opération « Label Villes Internet » :

Le projet : le syndicat, partenaire pour l'obtention d'une reconnaissance valorisante

Constat : une seule commune ardéchoise, Gluiras, a obtenu le Label Ville Internet pour l'année 2010 (quatre @).

Objectif : proposer aux communes qui le souhaitent, de préparer avec elles, leur candidature pour obtenir le Label Ville Internet.

Le label : présentation et conditions d'obtention

1. La structure organisatrice : présentation et finalité

Présentation : « Villes Internet » est une association de type 1901, qui se compose de membres fondateurs, de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur.

Finalité de l'association : L'association Villes Internet valorise les usages et les initiatives publiques qui font d'Internet un outil pour la démocratie participative et la citoyenneté active.

2. Le label « Ville Internet » : présentation et apports

Présentation : Le Label Ville Internet, de une à cinq arobases, est décerné depuis 10 ans à plus de 200 collectivités françaises qui l'affichent en entrée de ville.

Cette évaluation nationale de l'Internet local et citoyen est ouverte à toutes les communes de France.

Intérêts : Ce Label permet à la collectivité locale d'évaluer et de montrer la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de tous pour l'intérêt général.

Bien plus qu'une récompense, il permet aux communes de bénéficier :

- d'une auto-évaluation de leur politique Internet
- d'un véritable outil de reconnaissance pour l'engagement de l'élu et le travail de l'équipe municipale
- d'une comparaison avec les autres collectivités en inscivant la leur dans un panorama national
- d'une visibilité de leur politique TIC auprès de leurs citoyens par l'affichage des panneaux aux entrées de ville, sur leur site, dans leur magazine municipal, et par les articles dans la presse nationale et locale
- d'un outil pour l'attractivité du territoire.

3. Démarche de candidature auprès de « Villes Internet »

Mode d'emploi : Chaque collectivité participante doit remplir un questionnaire en ligne. Sa fonction est de mettre en relief les innovations produites et revendiquées par les acteurs communaux.

Orienté vers les usagers des réseaux numériques, il est réparti en 6 grands thèmes :

- * Vie pratique / Vie quotidienne
- * Vie culturelle / Vie éducative
- * Vie privée / Vie sociale
- * Vie politique / Vie citoyenne
- * Vie professionnelle / Vie économique
- * Organisation / Gouvernance

L'évaluation du site Web : Le site web de la collectivité est analysé sur la base d'une grille méthodologique remise à jour chaque année.

Le budget direct de l'opération pour le SIVU est de 4 000 euros couvrant l'adhésion à l'association, permettant aux collectivités membres de déposer gratuitement leur dossier de candidature au Label.

Devant l'intérêt de cette opération permettant de mieux faire connaître au niveau national les ressources particulières de notre département en matière de TIC, le Comité syndical donne un avis favorable de principe.

Rapport N°2

Objet : Information sur les décisions du Bureau du 1er février 2010

Les membres du bureau syndical se sont réunis le 1er février 2010 à 18 heures 30 à La Voulte/Rhône, sous la présidence de Monsieur Maurice QUINKAL, Président du SIVU.

Présents : M. Quinkal, G.Caveneget, P. Curtius, L. Clérel, M. Lecomte, D. Picheral, C. Chantre

Agents invités : D. Suszwalak, B. Arnaudon, L. Bayle, G. Capeillère, HP Eldin, G. Fréry, D.Wojylac

1) Réflexions sur la position du SIVU au sein du réseau "très haut débit"

M. Quinkal présente le cadre de la réunion ADN/ADTIM /Opérateurs qui a eu lieu le 26 janvier dernier.

D. Suszwalak, à l'aide d'un tableau, précise la qualification d'opérateur. Sur près de 1 000 déclarés en France, aucune collectivité locale n'est déclarée auprès de l'ARCEP comme fournisseur d'accès, à cause de l'article 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Exceptions possibles :

- groupe fermé d'utilisateurs
- territoires ou aucun opérateur n'est présent

Mais nos adhérents ne constituent pas, juridiquement, un GFU.

Les solutions 2 et 3 du tableau sont déclinées en matière d'avantages et d'inconvénients : marque blanche (comme on en fait pour l'ADSL) ; groupement de commandes (on achète en groupe, par délégation de nos collectivités)

La solution 4 est celle du partenariat avec un opérateur (à l'exemple de ce qu'on fait avec l'éditeur Cosoluce pour les logiciels métiers).

Toutes les solutions possibles (2,3,4) passent par une définition préalable des besoins.

D. Suszwalak expose qu'une démarche du Sivu pour postuler nécessitera un gros travail de la part de l'équipe, voire même l'embauche d'un chargé de mission.

P. Curtius s'interroge sur l'intérêt des Communes à passer par le Sivu plutôt que de traiter en direct avec les opérateurs. L'intérêt principal serait un tarif préférentiel négocié et attractif, ainsi que la proximité.

M. Quinkal estime qu'on ne peut encore nouer aucun contact avec les Communes sans avoir au préalable fait l'état des lieux de la demande des adhérents.

D. Picheral confirme et ajoute qu'un grand nombre de petites communes ne savent pas encore très bien à quoi leur servirait le haut ou le très haut débit. Le rôle du Sivu est, dans tous les cas, d'éclairer leur choix. Le partenariat (solution 4) avec un seul opérateur lui fait un peu peur.

L. Clérel souligne que l'atout du Sivu se situe précisément là où les opérateurs sont en général défaillants : celui de l'après-vente et de l'assistance.

H.P. Eldin ajoute que c'est une bonne occasion d'aller faire le bilan des coûts Telecom dans les communes.

D. Picheral, comme P. Curtius pensent que les solutions 4 et 2 sont les seules envisageables.

D. Suszwalak expose que les prix peuvent se différencier sur les gros marchés d'entreprise et de collectivités, qui traitent directement, mais sur 90 % du marché (particuliers) et petites collectivités, il est probable que très rapidement toutes les offres seront au même prix.

H.P. Eldin pense que le réseau ADN devrait permettre de relier les établissements principaux (siège, établissements, écoles, centres sportifs) d'une collectivité à une connexion unique. Mais c'est un travail d'audit et pédagogique qui nécessite beaucoup de temps.

D. Suszwalak affirme que les moyens actuels du Sivu ne le permettent pas.

M. Quinkal rappelle qu'on doit, pour la semaine prochaine, tracer des pistes au comité syndical. Les membres du Bureau estiment que le Sivu peut difficilement rester en dehors du coup.

G. Fréry souhaite qu'on analyse bien notre précédente démarche d'opérateur sous marque blanche avec Alphalink, qui n'a pas donné vraiment de bons résultats chiffrés.

D. Wojylac remet la question des usages au cœur de la réflexion à mener.

M. Quinkal renonce à présenter le projet tel quel au prochain Comité syndical, faute d'un choix clair qui se dégage. Il préfère l'informer simplement de la réflexion du Bureau par rapport aux solutions 2 ou 4 à partir d'une information générale sur le réseau qui se dessine.

Le Sivu devra accomplir à minima son travail pédagogique et de conseil auprès de ses adhérents.

2) Convention à intervenir avec le SITRA Rhône-Alpes concernant les données touristiques

M. Quinkal présente la banque de données touristiques de SITRA.

D. Wojylac expose l'expérience du Sivu en la matière ("manifs07"), qui n'a pas été couronnée de succès, mais toujours maintenue. A l'occasion de la mise en place du site de St-Agrève, il a pu conventionner le site de la ville avec SITRA.

Une convention serait possible avec SITRA pour mettre en avant sur le site e-ardeche.fr les événements de l'Ardèche, sans toucher aux données touristiques, pour ne pas empiéter sur les missions du comité départemental du tourisme. Accord du Bureau.

3) Convention à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations concernant les données communales

Dans le cadre de la refonte du site grand public e-ardeche.fr, G. Fréry relate la rencontre avec la CDC Numérique pour l'exploitation de ses données sur les services publics locaux.

En échange de quoi le Sivu peut lui fournir ses données administratives relatives aux communes de l'Ardèche, qui sont plus à jour que celles que la CDC détient. Il reste à se mettre d'accord sur un périmètre (adhérents ou toutes les communes).

La CDC Numérique, qui a en charge la base de données de "service-public.fr", par délégation de la Documentation Française, propose une expérimentation en Ardèche, qui ferait l'objet d'une convention.

4) Gestion des listes de diffusion

M. Quinkal informe le Bureau de la pratique de l'Association des Maires Ruraux de France sur la liste de diffusion du Sivu. Des partis politiques l'ont également sollicité pour pouvoir se servir de nos listes. Il estime qu'on doit statuer sur ce qui peut ou ce qui doit être diffusé.

D. Suszwalak propose d'intégrer dans la réforme statutaire une liste d'associations et de structures ayants des droits de diffusion sur la liste, et d'inscrire également l'obligation d'être inscrit en tant qu'adhérent.

On pourrait également y introduire une "netiquette".

Une proposition complémentaire de G. Fréry est de travailler sur deux listes : l'une réservée au Sivu, nouvelle, et convertir la liste-maires en liste ouverte au service des communes et structures représentatives du département, munie d'une netiquette, comprenant toutes les collectivités du 07, adhérentes ou pas.

5) Convention à intervenir avec l'ADULLACT

B. Arnaudon rappelle la collaboration déjà ancienne du Sivu avec l'Adullact. Sa gamme de services est importante. Le Sivu n'utilise actuellement que la télétransmission des actes, et bientôt Hélios et la convocation des élus.

Le coût de la cotisation était de 3500€, tombé après négociation à 1500€ + une tarification par services. L'inconvénient est la passation d'un marché pour chaque service.

La proposition est de signer une convention valable à la fois pour le Sivu et pour ses collectivités, avec une part fixe de 3500€/an et une part variable par commune suivant l'utilisation des services.

Accord du Bureau.

6) Convention à intervenir avec la Trésorerie concernant l'utilisation du Protocole d'Echange Standard version 2

Pour permettre la dématérialisation des pièces comptables, le Sivu doit passer convention avec la Trésorerie. Deux possibilités sont offertes (passerelle du Ministère ou tiers de télétransmission). Pour bien maîtriser la question, il est nécessaire de passer convention sur les deux modalités techniques, pour être les beta-testeurs dans les deux domaines.

Accord du Bureau.

7) Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire et cotisation 2010 des collectivités

D. Suszwalak présente les tableaux budgétaires pour le budget général. Il attire l'attention sur l'excédent antérieur reporté, qui a complètement fondu. La subvention du CG devrait baisser encore un peu de 350 à 300 K€.

Il va falloir reprendre une partie des provisions pour boucler un budget à l'équilibre.

Pour la régie, il souligne que c'est la première année où le budget de la régie est supérieur au budget général, ce qui montre que l'activité du Sivu a considérablement augmenté.

Le Président souhaite proposer une hausse de la cotisation de 1,08 à 1,10 €.

Les membres du Bureau sont d'accord sur cette proposition. P. Curtius souhaite qu'on garde la mesure car si les finances du Sivu sont encore relativement saines, celles de nombreuses Communes ont largement plus de difficultés.

D. Picheral intervient en estimant que l'indemnité des vice-présidents pourrait être moindre. M. Quinkal demande que tous les concernés soient présents pour prendre cette décision.

8) Rémunération des stagiaires au Sivu

D. Suszwalak a préparé une délibération pour remettre le Sivu dans le cadre usuel des stages à l'Etat et dans les entreprises. Les stages inférieurs à deux mois n'ouvriront pas droit à aucune gratification, ceux de plus de deux mois seront indemnisés à hauteur de 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale. Accord du Bureau.

9) Contrat d'assistance juridique - décision finale à prendre

Le sujet a été remis maintes fois, D. Suszwalak souhaite que le Comité syndical tranche sur ce problème : le Sivu a-t-il vocation à fournir un service d'assistance juridique ? Plutôt que d'interroger le Comité syndical, il sera fait un mailing aux adhérents.

10) Questions Diverses

Les points d'accès publics : un certain nombre de points d'accès publics sont sans statut ou avec un statut ambigu. De nouvelles demandes se présentent encore (Villevocance, Vinezac). Vu l'heure et la complexité du thème, ce point est reporté à une prochaine séance.

Label Ville-Internet : D. Suszwalak propose une opération de communication avec l'association Ville-internet. Il présente la note préparée par C. Caille. Il en coûterait 4 000 € d'adhésion au Sivu pour présenter un grand nombre de dossiers des adhérents à la labellisation.

Dossiers de l'appel à projets centres multimédias : G. Fréry fait circuler un point chiffré sur les dossiers revenus 24 heures après l'échéance de l'appel à projets.

Problèmes de stockage : G. Capeillère demande que le Président intervienne auprès du Maire de St-Agrève pour le solliciter sur un local de stockage pour les grandes quantités de matériel qui arrivent pour le plan ENR. M. Quinkal le fera.

Avenant sur le marché 2009-003 : D. Suszwalak demande au Bureau l'autorisation pour le Président de signer un avenant avec la société ASTS sur le marché 2009-003 pour plus de portables (plan Ecole Numérique Rurale), après avis favorable de la commission d'appel d'offres du 11 janvier 2010 : accord du Bureau.

Rapport N° 3

Objet : Compte administratif 2009 – budget principal

Le compte administratif de l'exercice 2009 du budget principal laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		260 087,49		1 340 843,05
Opérations de l'exercice	245 791,60		222 120,63	
Résultat de clôture 2009		14 295,89		1 118 722,42

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		1 600 930,54
Opérations de l'exercice	467 912,23	
Résultat de clôture 2009		1 133 018,31

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : - 1 133 018,31 euros (A)

➤ RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
118 797,09	7 300,00

Besoin de financement : 111 497,09 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical **d'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement, **égal à 14 295,89 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2010.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2009 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

Note à l'attention des délégués : le C.A. est fourni en annexes (version synthétique)

Rapport N°4

Objet : Compte administratif 2009 – budget régie

Le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de la régie commerciale laisse apparaître globalement les résultats suivants, conformes à ceux présentés par le comptable public :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	34 014,96			
Opérations de l'exercice		35 057,62		
Résultat de clôture 2009		1 042,66		0,00

LIBELLE	VUE D'ENSEMBLE	
	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés	34 014,96	
Opérations de l'exercice		35 057,62
Résultat de clôture 2009		1 042,66

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Besoin de financement : 0 euros (A)

➤ RESTES A REALISER (dépenses ou recettes engagées, mais non mandatées) :

Dépenses	Recettes
0,00	0,00

Besoin de financement : 0 euros (B)

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (A-B)

Néant

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, égal à 1 042,66 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget 2010.

Après avoir pris acte de la présentation faite du compte administratif de la régie commerciale, lequel peut se résumer aux tableaux présentés ci-avant, il est proposé au Comité Syndical :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2009 et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- **d'approuver** le compte de gestion du Receveur Municipal, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif et qui n'appelle aucune observation, ni réserve,
- **de décider** l'affectation de l'excédent de fonctionnement, conformément à la proposition ci-avant.

Note à l'attention des délégués : le C.A. est fourni en annexes (version synthétique)

Rapport N°5

Objet : Budget principal 2010

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2010 pour le budget principal qui s'établit comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	922 900.00 €
- Recettes de fonctionnement :	922 900.00 €
- Dépenses d'investissement :	1 260 522.42 €
- Recettes d'investissement :	1 260 522.42 €

Total des dépenses : 2 183 422.42 €

Total des recettes : 2 183 422.42 €

Le Comité Syndical sera amené à **délibérer sur cette proposition.**

Note à l'attention des délégués : le projet de budget est fourni en annexes (version synthétique)

Rapport N°6

Objet : Budget régie 2010

Le Président porte à la connaissance des membres le projet du budget primitif 2010 de la régie commerciale qui s'établit comme suit :

- Dépenses d'exploitation :	1 238 042,66 €
- Recettes d'exploitation :	1 238 042,66 €
- Dépenses d'investissement :	0 €
- Recettes d'investissement :	0 €

Total des dépenses : 1 238 042,66 €

Total des recettes : 1 238 042,66 €

Le Comité Syndical sera amené à **délibérer sur cette proposition.**

Note à l'attention des délégués : le projet de budget est fourni en annexes (version synthétique)

Rapport N°7

Objet : Demande d'adhésion d'une Commune

Le Président porte à la connaissance des membres la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Michel-de-Boulogne.

Le Comité syndical sera amené à **se prononcer** sur cette demande.

Rapport N°8

Objet : Création d'un tarif pour un logiciel de gestion de petites bibliothèques

Il est donc proposé de créer un nouveau tarif pour la mise en oeuvre et la maintenance d'une solution logicielle adaptée à la gestion de petites bibliothèques, et de compléter de la façon suivante la grille tarifaire du Syndicat :

		Collectivités adhérentes	Intercommunalités non adhérentes	Autres
PackPmb gestion de bibliothèque	Mise en place	99,00	123,75	/
	Personnalisation	198,00	247,50	/
	Formation - Intervention (forfait déplacement inclus)	238,00	287,50	/
	Maintenance annuelle	8,50	10,63	/

Rapport N°9

Objet : Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Sur demande du Trésor Public, et après la mise en oeuvre de l'ensemble des poursuites possibles et suite à liquidation judiciaire, il est proposé d'admettre en non-valeur la créance suivante :

- 18,41 euros (titre 23 rôle 18 du 5 octobre 2009, n° de pièce R-66) pour la SNC EXBRAYAT F.

Questions diverses et questions des délégués